



ODD 5

Égalité entre les femmes et les hommes, pour une société plus juste

Le **genre** est une construction sociale. Les positions que les personnes se voient attribuer dans la société varient en fonction de divers facteurs : identité de genre, orientation sexuelle, appartenance religieuse, opportunités éducatives, classe sociale, handicap, racialisation, âge et origine.

En Suisse, malgré des progrès obtenus de haute lutte, les femmes demeurent discriminées dans plusieurs domaines. Ce préjudice a des causes structurelles, dont le manque de reconnaissance sociale et la répartition inéquitable des tâches de care, terme qui désigne la prise en charge, les soins et les travaux ménagers accomplis pour des enfants et des adultes : les femmes effectuent 60 % du travail domestique et familial non rémunéré, mais seulement 40 % du travail lucratif. Elles touchent donc un **revenu inférieur** et bénéficient d'une **moindre sécurité à la retraite**. La contribution solidaire qu'est l'AVS ne suffit pas pour vivre décemment. Comme les femmes travaillent plus souvent à mi-temps pour de bas salaires, elles sont nombreuses à ne pas être assurées auprès d'une caisse de pension, ou à disposer d'un trop faible capital-retraite.

Les femmes sont surreprésentées dans les professions du care, précisément celles où les salaires et les conditions de travail laissent notablement à désirer. Dans ce domaine, les emplois les plus précaires sont ceux des migrantes travaillant à domicile, qui doivent fréquemment être disponibles jour et nuit. Pour corriger ces inégalités, il faut impérativement former suffisamment de main-d'œuvre qualifiée dans **tous les métiers du care** et améliorer les conditions de travail des professionnel·les des soins et services à la personne. L'initiative sur les soins infirmiers acceptée en 2021 oblige désormais la Confédération et les cantons à agir sur les conditions de travail des professions infirmières et à investir davantage dans la formation.

En comparaison avec les pays voisins, la Suisse possède un **congé maternel** et un **congé parental** réduit à la portion congrue, et elle n'a toujours pas instauré des dispositions pour protéger la mère avant la naissance.

Les femmes sont très rares aux étages supérieurs de la hiérarchie, mais surreprésentées aux postes les moins rémunérés – d'où de moins bons salaires. On constate encore et toujours des écarts salariaux entre des emplois jugés équivalents. Cette **discrimination salariale** n'a guère de chance de disparaître si l'on se contente de miser sur des mesures facultatives, applicables à bien plaisir par les entreprises.

Selon Amnesty International, 22 % des femmes en Suisse ont déjà subi des **actes sexuels non consentis**. Depuis 2004, la violence au sein des couples ne relève plus exclusivement de la sphère privée. Alors qu'une femme meurt tous les quinze jours sous les coups de son (ex-) partenaire, les médias continuent à traiter les féminicides comme des cas isolés de querelles domestiques ayant mal tourné, et ignorent la dimension structurelle du problème.

Eva Schmassmann

Avec la collaboration d'Izabel Barros, cfd, Jana König, Coordination post-Beijing des ONG suisses, Susanne Rohner, Santé Sexuelle Suisse, Regula Bühlmann, Union syndicale suisse, Gaby Belz, Wirtschaft ist Care

1

3

4

5

8

10

16

17

Nos revendications

- La Suisse instaure des rentes vieillesse qui garantissent une existence digne. Le calcul des rentes tient compte des obligations que la personne a dû remplir durant sa vie active en matière de care. Le financement solidaire des assurances sociales est renforcé.
 - La Confédération, les cantons et les communes développent une offre d'accueil de la petite enfance de qualité et veillent à lui allouer les moyens financiers nécessaires. Ils prennent des mesures pour améliorer les conditions de travail et relever les salaires dans les métiers du care.
 - Le travail domestique dans les ménages privés (migrantes employées dans le secteur du care) est soumis sans exception à la loi sur le travail.
 - La Suisse introduit un congé maternité avant la naissance. Elle allonge la durée des congés maternité et paternité après la naissance et les complète par un congé parental paritaire.
 - La Confédération définit des mesures efficaces et met en œuvre des contrôles et des sanctions pour éliminer la discrimination salariale d'ici 2030.
 - Les meurtres et les tentatives de meurtre en lien avec l'identité de genre sont enregistrés séparément dans la statistique de la criminalité, afin de pouvoir connaître avec exactitude l'ampleur du problème du féminicide et suivre l'évolution du nombre de cas.
 - La Suisse applique la Convention d'Istanbul et élabore un plan d'action pour éliminer la violence liée au genre et la violence domestique.
 - La Confédération et les cantons prennent des mesures pour protéger les femmes sans-papiers et les femmes dont le statut de séjour dépend de celui de leur mari.
 - La Suisse développe une offre de santé sexuelle à bas seuil accessible sans obstacle à tout un chacun.
- Elle s'engage par le biais de l'aide humanitaire et de la coopération au développement pour que cet accès universel devienne réalité dans les pays partenaires.
- Les bureaux de l'égalité entre les femmes et les hommes se voient attribuer un rang supérieur dans la hiérarchie administrative. Ils ont davantage de latitude pour exercer une influence et disposent d'un financement adéquat et pérenne.
 - La Confédération analyse les effets de la politique fiscale sur les droits des femmes.
 - La Confédération remplit la totalité de ses engagements internationaux en matière de protection des femmes contre la discrimination et la violence. Dans une perspective intersectionnelle, elle prend des mesures particulières pour protéger les femmes réfugiées forcées de vivre dans l'irrégularité et les femmes en situation de handicap.

Les femmes sans statut de séjour légal (sans-papiers) sont particulièrement exposées à l'exploitation et à la violence, de même que les femmes dont le statut migratoire est lié à celui de leur mari.

L'**éducation sexuelle** est cruciale pour prévenir le sexisme et la violence sexuelle. Elle incite à poser un regard critique sur les rôles stéréotypés assignés aux femmes et aux hommes, tout en encourageant l'autodétermination et la diversité. Les jeunes découvrent ainsi ce qu'est la santé sexuelle et prennent conscience de leurs droits en matière de sexualité. Les offres proposées dans les écoles suisses ne satisfont malheureusement pas partout aux critères de qualité reconnus par les professionnel·les.

Les conditions d'une bonne santé sexuelle ne sont pas garanties à toutes et tous. Les femmes réfugiées, les travailleur·ses du sexe et les personnes LGBTIQ+ subissent parfois des restrictions d'accès aux prestations.

La **politique en matière de dépenses** contribue elle aussi au désavantage structurel des femmes. Le Conseil fédéral n'a toujours pas entrepris une analyse des conséquences de notre fiscalité pour les droits des femmes, bien qu'il y soit tenu par la Convention de l'ONU sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF).

Littérature complémentaire

Plateforme Agenda 2030. L'essentiel: Agenda 2030 & égalité des sexes. Juin 2020.

Coordination post-Beijing des ONG suisses: The Implementation of the Women's Rights Convention in Switzerland. CEDAW Shadow Report. Mai 2021.

Réseau Convention Istanbul: Mise en œuvre de la Convention d'Istanbul en Suisse. Rapport alternatif de la société civile. 2021.